



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion immédiate - Paris, le 11 mars 2009

Le Syndicat National du Jeu Vidéo (SNJV) se félicite du retrait de l'amendement qui prévoyait l'apposition d'un message à caractère sanitaire pour les jeux vidéo

Déposé il y a un mois dans le cadre du projet de loi portant réforme de l'hôpital, l'amendement 183 a finalement été retiré, à la demande de la Ministre de la Santé, ce dont le SNJV se félicite.

Contesté par les professionnels réunis au sein du Syndicat National du Jeu Vidéo, cet amendement avait suscité de vives réactions en raison des contre-vérités sur lesquelles il se fondait.

Le SNJV avait notamment envoyé une lettre ouverte à Madame Roselyne Bachelot dans laquelle le syndicat rappelait qu'aucune étude scientifique ne permettait de faire un lien entre le jeu vidéo et l'addiction.

Pour une grande réunion « santé et jeux vidéo »

Dans sa lettre datée du 18 février, le SNJV appelait la Ministre de la santé à engager rapidement une réflexion de fond sur le jeu vidéo et la santé, en concertation avec les associations de parents, les professionnels de la santé ainsi que les professionnels du jeu vidéo.

Fin du communiqué

A propos du SNJV :

Créé en 2008, dans la continuité de l'Association des Producteurs d'Œuvres Multimédia (APOM), le SYNDICAT NATIONAL DU JEU VIDEO (SNJV) rassemble les professionnels de la production de jeux vidéo et de programmes multimédias ludiques ainsi que les institutions et organisations œuvrant au développement de la filière jeu vidéo en France;

Le SNJV est un des membres fondateurs de l'EGDF (European Games Developer Federation).

Pour plus d'informations : www.snjv.org

Président : Guillaume de Fondaumière
(Également Directeur Général Délégué de la société QUANTIC DREAM)

Délégué Général : Julien Villedieu

Contact : Julien Villedieu / +33 9 70 46 06 11 / dg (at) snjv.org